MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8ème année n° 5

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

3ème Edition n° 3
5ème Edition n° 1

I8 Mars I960

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER Zone III

Le traitement précédemment préconisé n'a plus aucune efficacité, soit qu'il ait été lavé par les pluies soit du fait de la végétation très rapide. Il est donc urgent de renouveler la protection des organes verts. Ne plus utiliser de produit cupriques si le stade D 3 est atteint. Traiter au plus tard le 24 mars.

TAVELURE DU POIRIER Zones V et VI

Par suite du relèvement des températures maxima, enregistré au début du mois et des précipitations atmosphériques qui entretiennent un état hygrométrique très élevé, la végétation évolue rapidement et certaines variétés de poirier ont atteint le stade D. La maladie peut donc se manifester. Tous les poiriers doivent être traités d'autant plus que la contamination pourra se produire à partir des chancres à conidies.

TAVELURE DU POMMIER Zones III, V et VI

Quelques variétés présentent des boutons floraux au stade B et plus rarement au stade C. Dans de tels vergers il est opportun de réaliser un traitement dès réception du présent avis. Cette protection sera renouvelée à l'aide d'une bouillie mixte au moment de l'exécution duntraitement "anthonome" préconisé par ailleurs.

ANTHONOME DU POMMIER Zones III, V et VI

L'insecte a commencé son activité. Il est à craindre qu'il n'occasionne des dégâts plus importants que par le passé. C'est pourquoi un produit insecticide sera ajouté à l'anticryptogamique dans tous les traitements effectués après le stade D, et ce, jusqu'à la floraison.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER Zones III, V et VI

La maladie trouve actuellement les conditions les plus favorables à sa propagation. Les vergers de pommiers contaminés en I959 devront donc être traités dès maintenant avec une spécialité spécifique de l'oïdium.

CLOQUE DU PECHER Zones V et VI

Traiter les arbres en utilisant un des anticryptogamiques de synthèse suivants :

Captane - T.M.T.D. - Zirame - Ferbame

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant, TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

DLP 19-3-60 037006

TRAITEMENT PREFLORAL DU CERISIER Zones III, V et VI

Les cerisiers sont attaqués au printemps par divers parasites contre lesquels il importe d'exécuter un traitement dès l'ouverture des bourgeons.

Contre la Teigne et les diverses formes hivernantes d'insectes (chenilles, pucerons) utiliser :

- Oléoparathion
- Oléodiazinon
- Oléomalathion

A partir du stade B donner la préférence au Diazinon, Malathion, Parathion.

Contre le Monilia, utiliser les produits cupriques ou les produits organiques de synthèse conseillés pour la Tavelure du poirier.

Les formules anticryptogamiques et insecticides peuvent être associées, sous réserve des incompatibilités indiquées par les fabricants.

PARASITES DE LA LUZERNE Zones III, V et VI

Divers insectes parasites de la luzerne apparaissent en culture. Réaliser des traitements selon les indications du tract ci-joint.

ACARIENS Zones III, V et VI

Une extension très importante de ces ravageurs étant susceptible de se produire très tôt sur les arbres fruitiers, utiliser un acaricide ovicide et de contact, lors d'un prochain traitement.

AVIS IMPORTANTS -

I - Les personnes non réabonnées à ce jour, ne pourront recevoir Phytoma de Janvier et Février.

II - Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 2 timbres à 0,25 NF

III - Liste des produits :
La liste ci-incluse est à conserver précieusement; les indications qu'elle comporte ne devant pas être renouvelées.

IV - Les abonnés qui n'auraient pas reçu le numéro de Phytoma de décembre 1959 sont priés de nous en informer.

V - Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

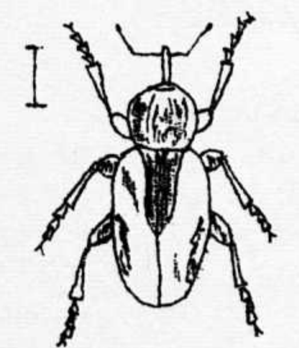
Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

INSECTES
PARASITES DE LA LUZERNE

APION

Ces parasites causent régulièrement dans les régions méridionales de la France de très importants dégâts aux légumineuses fourragères et plus particulièrement à la luzerne. Certains coléoptères (Apions, Négril, Phytonome) constituent pour la luzerne un véritable danger car ils sont susceptibles de se développer au point de détruire complètement la récolte d'une ou de plusieurs coupes.



PHYTONOME

PRODUITS ET EPOQUES DES TRAITEMENTS

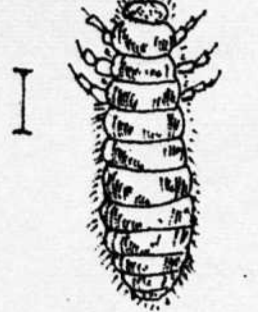
Les nouveaux insecticides de synthèse à base de D.D.T., H.C.H. ou de S.P.C. furent rapidement essayés dans les régions méridionales à la suite des pullulations de Phytonome observées depuis 1945. Il était intéressant en effet de trouver des produits, efficaces contre les ravageurs de la luzerne, de toxicité pratiquement nulle pour les animaux de la ferme.

Les insecticides organiques de synthèse à base de Dichlorodiphényltrichloréthane (D.D.T.), d'Hexachlorocyclohexane (H.C.H.) et de Sulfure de Polychlorocyclohexane (S.P.C.) présentent une efficacité comparable contre ces ravageurs. Les insecticides à base de parathion sont également efficaces contre les parasites de la luzerne.



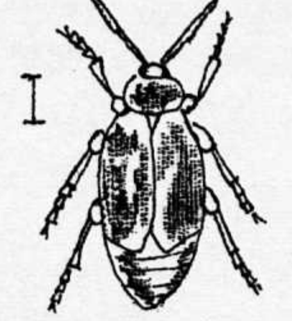
Larve de PHYTONOME

Les traitements contre les Phytonomes et les Apions doivent s'appliquer dès que l'on observe la présence des insectes adultes sur les pousses de luzerne; les observations faites dans le Languedoc-Roussillon ont montré que les sorties d'adultes pouvaient être très précoces, au printemps, parfois dès le mois de Février. Dans la plupart des cas, les traitements sont effectués beaucoup trop tardivement alors que les adultes ont déposé en grande partie leur ponte.



Larve de NEGRIL

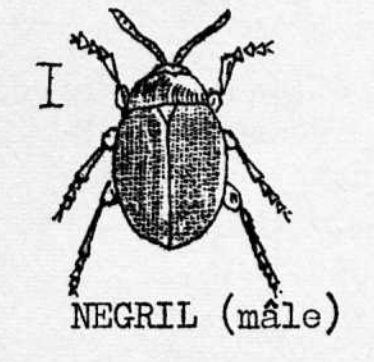
Par suite de l'échelonnement des sorties d'adultes et de l'allongement rapide des pousses il est souvent nécessaire d'exécuter un deuxième traitement, 15 jours après le premier. Les jeunes larves vivant d'abord en mineuses dans les bourgeons commettent de très gros dégâts et sont à l'abri des insecticides. Leur destruction ne devient donc possible que plus tard mais il faut intervenir très vite à ce moment car les dégâts s'accroissent rapidement.



Il peut y avoir intérêt dans ce cas à effectuer prématurément la coupe et à appliquer le traitement quelques jours après.

NEGRIL (femelle)

Les dégâts causés par le Négril n'affectent généralement que la deuxième coupe de luzerne; le traitement doit être appliqué dès l'apparition des adultes ou des larves.



NEGRIL (mâle)

.../... P/309

TRAITEMENTS ORDINAIRES

Actuellement les agriculteurs ont à leur diposition des produits efficaces mais la plus grande difficulté que présente la lutte réside dans l'exécution des traitements. L'efficacité d'un traitement nous paraît dépendre beaucoup plus du soin apporté à son exécution que de la nature de l'insecticide utilisé.

Les traitements peuvent se faire par poudrages ou par pulvérisations.

Les poudreuses à dos, type soufreuse, les plus fréquemment utilisées dans les régions viticoles donnent une répartition médiocre et entraînent una dépense excessive d'insecticide; aussi est-il beaucoup plus économique d'employer des poudreuses réglables à double effet conçues pour l'épandage des poudres fines.

L'usage des poudreuses à traction se répand dans quelques grandes exploitations.

Le poudrage se fera par temps calme et de préférence la matin à la rosée. Un poudrage exécuté correctement exigera de 25 à 30 kgs de poudre pour une luzerne à moitié de son développement, 10 à 15 kgs pour une luzerne récemment fauchée. Bien que plus coûteux que les pulvérisations quant à la dépense en produit insecticide, les poudrages ont cependant la faveur de nombreux agriculteurs.

Les pulvérisations présentent en effet de grosses difficultés : utilisation d'une grosse quantité d'eau, travail moins rapide et d'exécution plus difficile. En outre, la plupart des pulvérisateurs à traction utilisés en France ne donnent qu'un débit de 600 à 750 litres à l'hectare, alors qu'il serait nécessaire d'effectuer une pulvérisation abondante et d'atteindre au moins 1000 à 1200 litres à l'hectare. On peut arriver à ce résultat en effectuant deux passages croisés. Cette quantité de liquide peut être abaissée à 800 litres à l'hectare pour une luzerne récemment fauchée.

TRAITEMENT HIVERNAL PREVENTIF

Un traitement hivernal préventif a été récemment mis au point en Lauragais. Il présente les avantages suivants :

a/ Il s'effectue en hiver lorsque les cultivateurs disposent de temps

b/ L'épandage de produits insecticides ne réclame pas l'usage de poudreuses ou de pulvérisateurs, dont beaucoup d'agriculteurs sont démunis.

c/ Cette façon de traiter est économique et ne peut en aucun cas provoquer la mort d'abeilles.

Technique du traitement : Mélanger intimement un insecticide à base d'H.C.H. avec du super-phosphate (quantité d'insecticide contenant 8 kgs de matière active pour un hectare).

Répandre le mélange à la volée ou mieux avec un épandeur d'engrais ; herser. Ce travail pour être efficace, doit être effectué durant la deuxième quinzaine de janvier ou au début de février.

LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES ET L'APICULTURE

La luzerne est une plante à fécondation croisée, entomophile; néanmoins nous ne pensons pas que l'application de traitements insecticides effectués en temps opportun puisse susciter de sérieuses inquiétudes dans les milieux apicoles. La législation actuelle interdit d'ailleurs l'emploi des produits organiques de synthèse pendant la période de pleine floraison des plantes visitées par les abeilles.

D'autre part, les traitements se situent nettement avant la floraison des légumineuses fourragères; ils ne pourraient être dangereux que dans le cas de cultures réservées pour la production de semences, fortement infestées au voisinage de la floraison. Cette production serait alors bien compromise et nous estimons que l'agriculteur aurait toujours intérêt à sacrifier la culture envahie.

INSPECTION de la PROTECTION des VEGETAUX - MONTPELLIER